

parté des dévotions allemandes. L'Allemagne n'a pas eu de succès par ses tentatives les plus obstinées. Maintenant, elle nous oppose sa mauvaise foi et la contribution subit toutes les conséquences de cette carence; nous devons l'obliger à se soumettre à ses obligations. Et sur ce terrain, M. Poincaré est bien l'homme qui faut à la France au moment. Notre devoir est donc de le soutenir sans défaillance.

La France, dit-il, ne doit point retomber dans les errements de jadis, de cette époque néfaste de la lutte contre la liberté religieuse et contre la liberté du père de famille. N'est-ce pas, en effet, le plus de famille qui est le plus capable, par lui-même ou par ses représentants autorisés, de former l'esprit, l'intelligence et la conscience de ses enfants à qui il inculquera ses croyances et ses espérances éternelles. A cette époque, où la justice, la liberté et la religion étaient pour ainsi dire tombés aux pieds, le m'en suis fait le défenseur, car c'était mon devoir. Ce devoir n'a point changé et je n'y remplirai point plus qu'ailleurs le devoir de donner tout mon appui pour faire triompher enfin les idées de l'Entente Républicaine, qui sont celles de tous les catholiques français.

Et les orateurs qui soulignent la personnalité de M. Groussau, témoignent bien de la confiance que les auditeurs ont en lui.

M. DUFOUR

M. Paul Dufour, ancien conseiller général, président d'honneur des Sociétés agricoles de l'arrondissement de Dunkerque, prend ensuite la parole. Il situe tout d'abord la noble intelligence, l'âme vibrante, le cœur d'or, la conscience pure de M. Groussau, qui, dit-il, est un homme d'honneur du groupe de l'Entente Républicaine, mais l'honneur du Parlement tout entier.

Puis, au nom de ses collègues et de l'arrondissement de Dunkerque, il rend hommage à la population roubaissienne, dont le labeur a assuré à Dunkerque la troisième place parmi les ports de France. Roubaix, c'est la ville qui a donné l'essor à l'Oséan de France, le plus ardent et le plus magnifique symbole du patriotisme des régions occupées. Ville de flambeau par ses origines, Roubaix doit avoir à cœur de suivre les traditions que lui ont léguées ses pères épris de liberté et d'indépendance.

M. VICTOR DILIGENT

L'assistance a écouté longuement et sympathiquement applaudi notre distingué concitoyen, M. Victor Diligent, qui, avec son admirable talent et sa foi agissante, s'est épris des questions sociales et s'y est consacré corps et âme. Avec cette éloquence captivante qu'on lui connaît, le vaillant candidat expose le programme de l'Entente Républicaine et l'Internationale.

Pour nous autres, les jeunes, dit-il, qui n'avons connu que la République, nous sommes, si l'on peut dire, républicains de naissance. Nous l'aimons, car c'est la maison large ouverte à tous les bons Français. Nous n'admettons pas que certains se l'accaparent. Et, à ce sujet, M. Diligent proteste contre l'exclusion prononcée contre M. Pichon, lors des élections sénatoriales, alors qu'il n'a été si facile de réaliser l'Union. Il se montre surpris qu'un parti de droite ait porté une pareille exclusion contre un industriel, un journaliste et un avocat que, dans une circulaire, il désigne à la vindicte de ses amis. Si ce parti entendait rayser les républicains de notre liste d'Entente, il aurait dû rayser toute la liste, dit-il, car elle ne contient d'autres éléments.

Et l'orateur indique ensuite comment il entend la République, une République ordonnée, orientée, en régime et modernisée et remplissant le Sénat dénué et réfractaire au point de vue social, par une assemblée technique, qui, seule serait à même de faire du bon travail. En somme, dit-il, le régime doit être accompli, il doit être fait, et il faut familiariser le vote des hommes à commencer par les nombreuses et héroïques veuves de guerre.

Si l'Entente est républicaine, elle est également démocratique. Elle l'a prouvé par sa politique au Parlement durant les quatre dernières années de législature, et M. Diligent, de façon précise, explique le programme social très ample qu'elle s'engage à suivre pour faire de la démocratie une fraternité organisée.

En terminant, M. Victor Diligent demande que l'auditoire fasse confiance au groupe de

l'Entente qui est composé d'hommes qui méritent dans leur vie publique et politique la dignité de leur vie privée.

M. LANGLAIS

Notre distingué confrère, M. Langlais, directeur de « La Dépêche », vient protester, comme l'avait fait M. Diligent, contre la manœuvre dirigée contre trois des candidats: MM. Langlais, Nicolle et Diligent, que des circulaires adressées confidentiellement aux membres de l'Action Française demandent de rayser de la liste, comme trop républicains.

Que nous importe, dit-il, d'être sacrifiés. Nous ne désirons qu'une chose, c'est que les députés de l'Entente qui étaient 41 hier, soient 10 demain au Parlement pour continuer la politique de concorde qui fut toujours la leur. Cette attaque n'est d'ailleurs pas la seule. Des listes variées circulent dans nos rangs et l'on va même jusqu'à nous attribuer des mandats qui ne sont point à nous et contre lesquels nous nous tenons à protester. Nous nous déclarons étroitement solidaires et nous demandons instamment à nos amis à ne point s'écarter entre nous.

Le discours de M. Langlais, que l'heure tardive nous empêche de développer plus longuement a été salué de longues salves d'applaudissements.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE

Nul n'était plus qualifié que M. Thellier de Poncheville pour tirer une éloquentة conclusion de cette réunion chaleureuse. Héritier d'un grand social et d'un admirable talent de parole, il développe quelques-uns des points du programme de réforme de l'Entente et particulièrement des questions sociales. Il revendique en termes éloquentes les droits imprescriptibles de la liberté de conscience religieuse et termine en exposant brièvement les intentions de l'Entente relativement aux réparations dues aux sinistrés.

Les applaudissements ne cessent que pour permettre au président de donner lecture de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité. L'assemblée s'est ensuite retirée profondément impressionnée par cette magnifique réunion qui rappelle les plus belles que l'on ait vues à Roubaix.

LES PROCHAINES REUNIONS

Aujourd'hui VENDREDI
A Rosendael, à 8 h. 30 du soir, au Café de l'Omibus, place de la Mairie. Orateurs: MM. d'Hespel, Bergerot, Dufour, Duriez, Faure et Schaepele.
A Avesnes-Aubert, à 8 h. et demi. Orateurs: MM. Deligne, Daubresse, Thellier de Poncheville.
A Vieux-Berquin, à 6 heures du soir. Orateurs: MM. Pichon, Faure, d'Hespel.
A Soire-le-Château, à 5 h. 30 du soir. Orateurs: MM. Thellier de Poncheville, Lepoivre et Stahli.

A Trélon, à 8 h. 30 du soir. Orateurs: MM. Thellier de Poncheville, Lepoivre et Stahli.
A Linselles, à 7 h. du soir. Orateurs: MM. Groussau et Lion-Arnould.
A Bousbecque, à 8 heures du soir. Orateurs: MM. Diligent et Barroyer.
A Le Cateau, à 8 heures du soir. Orateurs: MM. Crepel, des Rotours, Deligne, Daubresse, Nicolle.
A Lambarsart, à 8 heures du soir. Orateurs: MM. Langlais, Vandame, Dupont-Descaut.

DEMAIN SAMEDI

A La Madeleine.
LES PROCHAINES REUNIONS DE LA FEDERATION REPUBLICAINE DU NORD
Vendredi 9 mai. — Berlaimont, à 10 h.; Fourmies, à 11 h. 30; Trélon, à 14 h. 15; Lille, à 20 h. 30.
Samedi 10 mai. — Le Cateau, à 12 h.; Landreches, à 17 h.; Valenciennes, à 20 h.

POUR ASSURER LA RAPIDITE DES RESULTATS

Paris, 8 mai. — Le ministre de l'Intérieur a adressé aux préfets une circulaire leur prescrivant un ensemble de mesures destinées à assurer, dans les conditions les plus rapides, la transmission des résultats électoraux au ministre de l'Intérieur. Cette circulaire précise la transmission télégraphique, à la préfecture, des résultats de chaque commune par

les maires, pour que, dès que la totalisation de ces résultats sera terminée, le préfet télégraphie au ministre par téléphone.

Il devra ensuite, dès qu'il aura reçu un assez grand nombre de résultats pour pouvoir les préciser par des chiffres précis, en envoyer au ministre un télégramme lui donnant sa première impression.

Enfin le préfet devra transmettre au ministre les chiffres définitifs par un second télégramme.

UNE MANŒUVRE DE L'« ACTION FRANÇAISE »

Nous sommes informés d'une manière certaine que le Comité directeur régional de l'Action Française, obéissant à des ordres venus de Paris, vient d'adresser à tous les ligues du département du Nord, une circulaire où il leur conseille de voter pour les candidats de la liste de l'Entente républicaine démocratique.

Mais l'Action Française fait trois exceptions et déclare, d'exclusive MM. Victor Diligent, avocat à Roubaix; Henri Langlais, directeur de « La Dépêche », et Louis Nicolle, président de la Société Industrielle considérés tous les trois comme trop républicains pour inspirer confiance aux ligues.

Les électeurs républicains ou simplement indépendants, aussi bien de droite que de gauche, auront à cœur, nous en sommes persuadés, de protester contre cette insupportable prétention de barrer la route du Parlement à des hommes qui, par leur valeur, et, surtout, par leur sincérité de leurs convictions religieuses, nous paraissent au contraire les mieux qualifiés pour défendre efficacement les grands intérêts matériels et moraux de la région du Nord et spécialement de l'arrondissement de Lille auxquels tous les trois ils appartiennent.

Nous savons que d'autres manœuvres anonymes non moins basses et ayant toutes pour but d'atteindre les meilleurs serviteurs du pays sont en préparation. Nos concitoyens ne voteront que pour les listes dont les auteurs ne se cachent pas, soit qu'elles émanent directement des Comités, soit qu'elles soient librement formées par des journaux comme le nôtre qui, devant le public et dans l'intérêt de notre département, en prennent ouvertement la responsabilité.

UNE CIRCULAIRE MINISTERIELLE Les bulletins panachés ne peuvent pas être exposés dans les bureaux de vote

Paris, 8 mai. — M. de Selles, ministre de l'Intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante:

J'ai été consulté sur le point de savoir si des bulletins imprimés, panachés, c'est-à-dire présentant une sélection de candidats empruntés aux diverses listes en présence, pourraient être déposés dans les salles de vote.
La loi du 8 juin 1923 disposant que, dans chaque section, des bulletins peuvent être déposés par les candidats de chaque liste, il résulte de ces derniers mots que ces bulletins doivent être conformes à la composition des listes déclarées à la Préfecture, sans porter aucune trace de panachage.
Vous voudrez bien, en conséquence, inviter les présidents des bureaux à ne laisser déposer sur les tables préparées à cet effet dans les sections de vote aucun bulletin imprimé qui ne reproduirait pas entièrement et fidèlement les listes électorales à voter prescrites, et que, des la clôture des délais impartis pour la déclaration de candidatures, les instructions en vigueur vous prescrivent de notifier aux maires, en vue de leur droit de notifier aux électeurs, les listes de candidats.

Bien entendu, les bulletins panachés de toute forme, qui seront trouvés dans l'une des sections électorales, même ceux imprimés, et les simples expositions de ces derniers dans les salles de vote qui y ont été prohibés, ainsi que l'électeur puisse, en toute certitude, y trouver dans sa forme authentique, la liste qui a ses préférences.

LE CAHIER DE REVENDEICATIONS DES DEBITANTS DE BOISSONS

La Fédération des débiteurs du Nord et du Pas-de-Calais a soumis aux candidats des deux départements, en leur demandant leur avis, les revendications suivantes, qui constituent le minimum de son programme d'action:

1. Suppression de l'art. 6 du projet de loi sur la propriété commerciale actuellement pendant devant le Parlement, cet article ayant pour but

de limiter au profit des fournisseurs ou des bailleurs la liberté commerciale exercée par les locataires et de priver ainsi ces derniers du bénéfice de la loi;

2. Suppression de toutes clauses de bon tenancier, qui ont pour effet de limiter la liberté commerciale des locataires, soit en les obligeant à la fourniture exclusive des marchandises chez une personne désignée, soit en leur imposant des obligations qui constituent une véritable main-mise sur le fonds ou un de ses éléments.

LA CONVERSATION ANGLO-BELGE DES CHEQUERS

M. Mac Donald a mis M. Poincaré au courant Londres, 8 mai. — L'Agence officielle anglaise Reuter confirme, de source bien informée, que M. Mac Donald a mis M. Poincaré au courant de la conversation des Chequers, par une communication adressée à l'ambassade britannique à Paris.

Dans les milieux bien informés, on précise que bien que M. Mac Donald ait eu l'intention d'être particulièrement agréable à M. Poincaré en le mettant au courant de cette conversation, la communication du Premier ministre n'a pas revêtu la forme d'une lettre personnelle à M. Poincaré et directement envoyée au Président du Conseil.

La médiation belge D'après le « Daily Telegraph », les ministres belges s'occupent dans le rôle de médiateurs de l'éventuelle Conférence internationale.

LA VICTOIRE DES NATIONALISTES EN ALLEMAGNE

Le chef du nouveau Gouvernement pourrait être l'ex-chancelier impérial von Bülow

Berlin, 8 mai. — Le chef du parti nationaliste, M. Hergt, a déclaré à un rédacteur du « Lokal Anzeiger » que son parti « est disposé à participer à la formation d'un gouvernement de droite comme parti gouvernemental ».

Dans certains cercles généralement bien informés, on assure que le président Ebert choisirait l'ex-chancelier impérial von Bülow, qui a été élu candidat tête de liste des Allemands nationaux, pour constituer le nouveau ministère.

Il a été question aussi de M. Hergt et de l'amiral Von Tirpitz, le responsable de la guerre sous-marine; mais ce dernier choix paraît tout de même écarté.

D'autre part, le « Deutsche Tageszeitung » expose comme suit les grandes lignes de la politique préconisée par les nationalistes:

Il faut faire connaître à l'étranger la limite que nous ne pourrions pas dépasser. Elle doit savoir que nous sommes prêts à défendre nos droits de souveraineté prévus dans le traité; que nous n'accepterons aucune solution imposée; que nous ne négocierons rien d'extraordinaire et que des prestations allemandes ne peuvent avoir lieu sans la menace de sanctions. Le montant total des sommes à payer par l'Allemagne doit être fixé d'une façon raisonnable pour que les paiements deviennent supportables comme aussi les échéances annuelles.

LES FETES TRADITIONNELLES D'ORLEANS

Le cardinal Touchet réclame l'érection d'un monument national

Orléans, 8 mai. — Les fêtes traditionnelles de Jeanne d'Arc avaient attiré à Orléans une foule nombreuse. Le programme accoutumé a été suivi.

Au moment où le maire d'Orléans venait de lui remettre l'étendard devant la cathédrale, le cardinal Touchet a fait allusion aux fêtes du 500^e anniversaire et a réclame, pour cette occasion, l'érection à Orléans d'un monument national à Jeanne, sauveur de la France.

La panégyrique a été prononcé par Mgr Glier, évêque de Versailles.

Le général Lehoucq, commandant le 5^e corps, a présidé sur la place du Martroi, l'hommage militaire à Jeanne d'Arc.

Des parents accusés d'avoir tué leur fille

Reims, 8 mai. — Il y a quelques jours, à Versey (Marne) on découvrait au fond d'un puits le cadavre d'une fillette de quatre ans et demi, Jeanne Salvat, disparue depuis juillet 1921. A la suite d'indications données par la sœur de la petite victime, les parents de cette dernière, inculpés d'infanticide, ont été arrêtés.

Le pain à 1 fr. 15 à Paris

Paris, 8 mai. — Le prix de la farine étant descendu aujourd'hui, à 119 fr. le quintal, le Préfet de la Seine a décidé d'abaisser de 1.20 à 1 fr. 15 le prix du kilo de pain à Paris. Ce nouveau tarif entrera en vigueur dans un délai de dix jours.

LAINES LES VENTES DE LAINES A LONDRES

(De notre correspondant particulier) Londres, 8 mai 1924. — Ton plus calme, tendance plus facile.

Chronique Locale ROUBAIX

Aujourd'hui, vendredi 8 mai: Aujourd'hui, saint Grégoire; demain, saint Antonin.

130^e jour de l'année. Soleil: Lever à 5 h. 13; coucher, à 20 h. 16. Lune: Nouvelle du 3; premier quartier le 11. Prévisions météorologiques pour la journée du 9 (région Nord): Temps un quart ou demi-nuageux; belles éclaircies; encore quelques averses locales; vent d'Ouest à Nord-Ouest, 4 à 7 m.; température stationnaire; gélées blanches, la nuit; minimum 2°.

Caisse d'Epargne: Séance de versements et de remboursements, de 9 à 10 h. 30. Consultation de nourrissons du Comité de protection de l'Enfance: de 10 h. 30 à 11 h. 15 h. local de la Goutte de Lait. A 20 h., Hippodrome-Théâtre: Cirque Hoste. A 20 h., champ de foire: Cirque De Jonghe.

La « Muse de Nadaud » au monument du poète Amédée Prouvost

C'est dimanche 11 mai qu'aura lieu, à 10 h. 30, au monument Amédée Prouvost, au Parc Barbeux, le pèlerinage annuel de la Société Littéraire la « Muse de Nadaud ».

Mme Havaux-Planque, MM. Napoléon LeFebvre, Gustave Olivier, André Baronne, prendront la parole en l'honneur du poète roubaissien et des fleurs seront déposées au pied du monument.

Fête nationale de S^{te} Jeanne d'Arc

Dimanche prochain, à la messe de midi, sera célébrée la fête nationale de Sainte Jeanne d'Arc. Le panégyrique sera prononcé par le R. P. Hugueny, de l'Ordre de Saint Dominique.

Des places seront réservées dans le chœur et dans la nef centrale, aux autorités civiles et militaires et aux représentants des diverses sociétés.

Société des Médailles Anciens Coloniaux Français. — Réunion au local, rue du Vieil-Abreuvoir, dimanche 11 mai, à 11 h. 30, pour assister en corps à la messe de S^{te} Jeanne d'Arc.

LA FEDERATION REPUBLICAINE nous prie d'insérer:

Les personnes qui voudraient se joindre aux membres des Comités pour les opérations de la Journée de dimanche, sont priées d'adresser à la réunion d'organisation qui aura lieu le samedi 10 mai, à 20 h. 30, au siège, 50 bis, rue des Fabricants.

UN DRAME A PARIS

Deux bandits attaquent un bijoutier. — Un concierge qui tentait de les arrêter est tué à coup de revolver

Paris, 8 mai. — Ce soir, à 21 h. 45, passage Montgallet, deux individus ont attaqué et frappé à coups de marteau à la tête M. Auguste Chabert, gérant d'un bijoutier, 40, rue Montgallet, qui, après avoir fermé sa boutique rentra à son domicile. Après lui avoir dérobé la mallette qui contenait la caisse de la bijouterie, les individus ont pris la fuite.

M. Claro, concierge, 10, passage Montgallet, qui tentait d'arrêter les voleurs, a été tué d'une balle de revolver au cœur.

M. Chabert, le gérant de la bijouterie, a été transporté à l'hôpital Saint-Antoine dans un état grave.

BOSSOUTROT A BATTU UN SECOND RECORD

Paris, 8 mai. — L'aviateur Bossoutrot qui, ce matin, a battu le record d'altitude avec 2.000 kilos de charge, s'est également approprié, au cours de la même tentative, le record du monde de durée avec 2.000 kilos. Parti à 9 h. 31' 51", il a atterri à 11 h. 18' 59", 2/5, tenant ainsi l'air durant 1 h. 47' 59" 2/5. L'ancien record était détenu par le lieutenant américain Harris, qui était monté à 2.049 mètres en volant pendant 1 h. 10'.

LE MAUVAIS TEMPS

Les choulements dans les Alpes Chambéry, 8 mai. — Le mauvais temps continue. Des choulements se produisent dans diverses directions. A Chamoux, le pont de Ponturia s'est écroulé sous la poussée des eaux et la route est coupée. Les eaux du lac du Bourget continuent à monter.

Le vol d'œuvres d'art à Montpellier

Perquisitions dans une clinique Montpellier, 8 mai. — Sur commission rogatoire de M. Barou, juge d'instruction de Montpellier, la police mobile a procédé à des perquisitions à la clinique du docteur Neubeyran de la Faculté de Médecine, arrêtée pour l'affaire du vol des œuvres d'art de Mme Matet.

Cette opération n'a donné aucun résultat. Un antiquaire de Nîmes, M. Rayse, entendu par le juge, a fait une déclaration en faveur du professeur.

L'AFFAIRE DES TITRES VOLS PAR LES ALLEMANDS

Les actions sont acquittées Devant la 11^e chambre correctionnelle étaient poursuivis deux employés de commerce, Eugène Schiel et Louis Farenès, le premier d'origine alsacienne, malgré que la guerre sous la bannière française, inculpés de recel de titres volés par les Allemands en 1918, 1919 et 1920. Ces titres avaient été négociés en 1920 et 1921 en différentes banques parisiennes.

A l'audience, Schiel a mis complètement hors de cause Farenès qui n'avait agi, s'il est déclaré, sur sa suggestion et pour lui rendre service. Schiel a affirmé qu'il tenait ces titres d'un banquier allemand nommé Hermann Karl Schuler, en qui il avait pleine confiance.

Les personnes qui ne pourraient y assister sont priées d'envoyer leur adresse et des indications sur leur disposition au siège, dans la journée de dimanche.

LES REUNIFICATIONS DES RETRAITES MUNICIPALES

L'Association Amicale des retraités municipaux de Roubaix vient de faire placarder en ville une affiche dans laquelle ils exposent leurs revendications.

Cette affiche, nous écrivait-elle, est la conséquence d'une loi de non-recours à diverses demandes justifiées adressées à M. J.-B. Lebas, député, maire de Roubaix, et dont l'unique but était de traiter uniformément tous les vieux serviteurs municipaux.

Cette affiche signale notamment que: 1. pour les indemnités de départ, tandis qu'à Lille la ville accorde sans restriction une indemnité égale à six mois de traitement et la Préfecture à trois mois, à Roubaix, seuls les services de l'Etat et de la police obtiennent trois mois et les employés et appariteurs de mairie absolument rien;

2. En ce qui concerne la vieillesse, à Lille, tous les retraités indistinctement touchent 20 fr. par année de services administratifs, quels que soient leur âge et leur situation, tandis qu'à Roubaix, en dehors des invalides, seuls touchent une indemnité ceux qui ont atteint 65 ans ou ceux qui ne peuvent plus travailler.

L'affiche dont il est question signale encore que contrairement à ce qu'il a été fait à Bordeaux, Nantes et Le Havre au point de vue des majorations de traitements et dans un bon nombre d'établissements industriels et commerciaux de la ville au sujet des allocations familiales rien n'a été fait en faveur des employés municipaux de Roubaix.

MORT D'UNE RELIGIEUSE DE L'HOPITAL

On annonce la mort de Sœur Sainte-Marie-Hortense, née Elisabeth Deblonde, religieuse des Filles de l'Enfant-Jésus de Lille, décédée à l'hôpital de la Fraternité, le 8 mai, dans sa 80^e année.

La défunte qui était titulaire de la médaille d'argent de l'Assistance publique, était au service de l'hôpital de Roubaix depuis 52 ans. Ses funérailles auront lieu samedi 10 mai, à 9 h., en l'église du Saint-Rédempteur.

HALLE FLIPO. — Baisse beurre fin, 11,50; extra, 13 fr. et 15 fr. Café, 12,50; extra fin, 15 fr. Biscuits fins, 7, 8 et 9 fr. Pain d'épices, 4 fr. Jambon cuit, 12 fr. Hollande gras 6 fr.; extra, 6 fr. 50; fromage, 12 fr.; Gouda extra, 10 fr. 50; beurre, 10 fr. 50.

INDOLAINE, INDOLAINE, INDOLAINE. 127

DECORATION POSTHUME. — La médaille militaire vient d'être décernée à la mémoire de M. Théodore Defrennes, soldat au 151^e R. I.

Soldat brave et dévoué. Mort glorieusement pour la France le 7 octobre 1914, à Etiauc. Croix de guerre avec étoile de bronze.

La mère de ce brave habit 3, rue David-Daguer.

LA DISTRIBUTION DES PRIMES DE PROPRIÉTÉ.

— La distribution des primes accordées en vertu des lois Motte-Grimoncourt, Théodore Lallemand, Gadagne-Michel et de celles attribuées par le Bureau de Bienfaisance, aura lieu le dimanche 18 mai, à 11 heures, dans la salle Pierre de Roubaix, à la mairie.

Les primes en mobilier seront exposées, à partir du dimanche 11 mai, pendant une semaine. Les personnes désireuses de visiter l'exposition, sont priées de s'adresser 99, rue Pellart, dans la cour, salle des distributions du Bureau de Bienfaisance, de 9 h. à midi et de 14 à 17 heures. Exceptionnellement, dimanche matin, les personnes qui ne seraient pas libres dans la semaine, pourront s'adresser au concierge.

CHERCHEZ à savoir qui passera GRAND MÈRE.

AX CONSORTS DU PREMIER CONTINGENT. — La Fédération de la Jeunesse Catholique appelle aux conscrits des groupes catholiques, que c'est ce soir, à 20 heures, qu'aura lieu le punch d'adieux au Cerveau de la Concorde, rue du Vieil-Abreuvoir. Le Comité espère que les conscrits y viendront nombreux. L'appel par garçons sera fait afin que les conscrits puissent se grouper par corps.

ATTENTION!! Bateau. Chappard-spécialiste.

7, rue de la Gare, met en vente des Chapeaux simples, dernière mode, à des prix extra-avantageux. Série à 25 fr. et 30 fr. Avant d'acheter, voyez ses étalages et comparez. 60284

DERNIÈRE HEURE

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC A ORLEANS

Une imposante solennité Orléans, 8 mai. — Ce matin, le panégyrique de la Sainte de la Patrie a été prononcé, à la cathédrale, par Mgr Gibier, évêque de Versailles, qui fut longtemps curé de Saint-Paterne, à Orléans.

Les cardinaux Dubois et Touchet, NN. SS. Mandrillart, Roland-Gosselin, Chaptal, Méasson, de Blois, Gaillard, de Meaux et Bouquet, de Chartres, assistaient à la cérémonie.

Après la messe, le cortège civil, militaire et religieux s'est rendu, par les rues pavées et boueuses, à l'emplacement des Tourelles; le préfet, la municipalité, le commandement, les magistrats, les sénateurs et députés, la Chambre de Commerce, tous les corps constitués, faisaient partie du cortège.

Dans l'après-midi, le général Lehoucq a présidé, sur la place du Martroi, la cérémonie de la présentation et du salut des drapeaux à la statue équestre de Jeanne d'Arc. Le défilé des troupes a terminé cet hommage militaire.

Ces solennités aient, comme toujours, attiré une grande foule Orléans.

LA FRAUDE ÉLECTORALE

Deux plaintes pour délits commis dans un secteur de Paris

Paris, 8 mai. — Le Parquet de la Seine vient d'être saisi d'une plainte en fraude en matière électorale, des treize candidats de la liste d'Union Républicaine Démocratique du troisième secteur de Paris, en tête de laquelle se trouve M. Louis Rollin.

Les électeurs ont reçu à leur domicile une liste panachée, dans laquelle ont été rayés les noms de six candidats, lesquels ont été remplacés par les noms de MM. Arthur Levaillant, Paul Aubriot, Lévy, Charles Le Goffe, Charles Ledet et Louis Rolland.

Les treize candidats de la liste de l'Union Républicaine Démocratique se sont constitués partie civile et ont saisi de leur plainte le doyen des juges d'instruction, M. Guenet, en visant la loi de 1913 sur les fraudes en matière électorale.

En outre, le cartel républicain et socialiste du même secteur de Paris (liste Painlevé), a également déposé une plainte dans les mêmes conditions, en raison de manœuvres de la même nature.

UNE CONDAMNATION A QUINZE ANS DE RECLUSION PAR LA COUR D'ASSISES DE GAND

Gand, 8 mai. — La Cour d'assises de la Flandre Orientale a condamné à 15 ans de réclusion, dans une affaire de meurtre qui s'est passée à Vainy (France), en 1920, un

A la sortie d'une réunion électorale à Chalon-sur-Saône

deux hommes sont frappés à coups de rasoir

Chalon-sur-Saône, 8 mai. — Un nommé Demens, âgé de 30 ans, né à Lyon, manœuvre à Tournay, qui sortait d'une réunion électorale, a frappé à coups de rasoir les nommés Joly, âgé de 50 ans, et Fernaton, âgé de 39 ans.

L'agresseur a été écroué.

Il a avoué s'être trompé en frappant ses victimes. C'est à d'autres adversaires, a-t-il dit qu'il en voulait.

Dix procès de presse entre l'« Action Française » et l'« Œuvre »

Paris, 8 mai. — Cet après-midi, la 12^e Chambre correctionnelle a prononcé dix jugements dans dix affaires de procès de presse, à propos d'un certain nombre d'articles de polémiques échangées entre l'« Œuvre » et l'« Action Française », au sujet de la mort de Plateau. M. Gustave Téry avait intenté huit procès à l'« Action Française ».

Dans chacune de ces affaires, les directeurs et le gérant de l'« Action Française », ont été condamnés à des peines variant entre 500 et 2.000 francs d'amende chacun, et 500 à 3.000 francs de